

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/090

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : CESSON DE L'ATELIER DE L'ANCIEN COLLEGE SIS 3, RUE JOSEPH CRESSOT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire, qui indique que :

- par courrier en date du 20 août 2020 la société LEACH International Europe fait part de son intention d'acquérir l'atelier de l'ancien Collège Cressot, bâtiment communal,
- l'objectif est de permettre à cette société d'y développer une activité clef de traitement et d'assemblage de petites pièces dans la fabrication de relais électroniques qui avait été externalisée,

- cette activité va conforter le site de Sarralbe dans sa spécialité de fabrication des relais,
Après avoir entendu la remarque de M. Patrick HINSCHBERGER, conseiller municipal :
« M. le maire, pouvez-vous nous préciser quelles activités sont prévues dans cet atelier ? Si des transformations sont prévues et surtout si ces activités sont conformes au PLU par rapport aux éventuelles nuisances (sonores, olfactives...) qu'elles pourraient occasionner ? »

Après avoir entendu la réponse de M. le maire, qui assure que cette activité de jour ne créera ni du bruit, ni d'émanations,

Après estimation de la valeur vénale à 40 000 € du bien par France Domaine, le 16 mars 2020,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- cède ce bien communal comprenant l'atelier de l'ancien collège d'une surface utilisée de 240 m² ainsi que le terrain d'une emprise de 10a65, cadastré section 09 parcelle n°212/78 à la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE SA pour un montant de 40.000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente,
- prend acte que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT